

# INSCRIPTIONS POUR LA CANTINE ET LA GARDERIE

Face aux impayés constatés pour les règlements de cantine et/ou de garderie, la commune a décidé de procéder différemment pour les prochaines inscriptions.

EXTRAIT DES REGLEMENTS INTERIEURS :

**POUR TOUTE NOUVELLE INSCRIPTION, LES FAMILLES DOIVENT ETRE A JOUR DANS LE PAIEMENT DE LEURS FACTURES ANTERIEURES.**

**AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE ET AUCUN ENFANT NE POURRA ETRE ACCEPTE A LA RESTAURATION SCOLAIRE OU A LA GARDERIE TANT QUE LES FACTURES ANTERIEURES NE SERONT PAS ACQUITTEES.**

La procédure pour récupérer les dossiers d'inscription est la suivante :

- Soit vous venez en Mairie (permanence le matin) et après vérification que vos règlements sont à jour, nous vous donnons les documents à remplir.
- Soit vous nous faites votre demande via notre mail [fontenaylevicomte.social@wanadoo.fr](mailto:fontenaylevicomte.social@wanadoo.fr) et après vérification que vos règlements sont à jour, nous vous renvoyons à votre adresse mail les documents à remplir.

Vous pouvez contacter le secrétariat de la Mairie au 01 64 57 04 10 pour connaître votre situation avant de vous déplacer.

**L'ensemble des documents doivent être rendus  
avant le LUNDI 28 AOUT 2017**

(Sauf avis d'imposition à rendre avant le 15 septembre pour le calcul de vos tarifs. Au-delà, les tarifs maximum seront appliqués pour l'année scolaire).

Le service scolaire vous souhaite de bonnes vacances et reste à votre disposition tout l'été pour vous renseigner si besoin.



**RENTREE SCOLAIRE  
2017 / 2018**

**Fontenay le Vicomte**

**Edition n° 1**

Juillet 2017

**2017**

Suite au Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire, et selon les modalités suivantes : sondage des parents, concertation et vote lors du conseil d'école extraordinaire du 03 juillet 2017, Mr Tarlet, Directeur académique, autorise dès la rentrée 2017, le retour de la semaine de 4 jours pour notre école.

**DES LE LUNDI 04 SEPTEMBRE 2017**

**HORAIRE ECOLE  
LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI  
8H30-11H30 / 13H30-16H30**

**HORAIRE GARDERIE  
(Lundi, mardi, jeudi, vendredi)  
7H30-8H20 / 16H30-18H30**

**TEMPS RESTAURATION SCOLAIRE  
(Lundi, mardi, jeudi, vendredi)  
11H30-13H30**

**CENTRE DE LOISIRS**

Pour les familles désireuses d'avoir un mode de garde pour le mercredi, la commune met en place une convention avec l'association « Charlie Chaplin » qui gère le centre de loisirs situé 11 rue Joffre à VERT LE PETIT.

Vous devez **IMPERATIVEMENT** venir en Mairie pour récupérer les documents d'inscription et la fiche de liaison.

Ensuite, il faudra vous déplacer au centre de loisirs avec vos documents remplis pour les modalités d'accueil.

**IMPORTANT** : L'inscription le mercredi pendant le temps scolaire est une inscription à l'année. Le tarif journalier à ce jour est de 39,50€ pour un enfant en maternelle et 29,50€ pour un enfant en élémentaire.

